

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 18 OCT. 2011



communauté du

PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2011
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

2011_B391

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association RECYCLAIX pour l'organisation d'actions sur le thème "Recyclage et protection de l'environnement"

Le 7 octobre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 septembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaufort - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à SLISSA Monique - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BARRET Guy

Excusé(e)s :

BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Michel BOULAN donne lecture du rapport ci-joint.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES
DEPARTEMENT DECHETS MENAGERS
Direction Adjointe Supports des Collectes
Service Animation Prévention Information

BUREAU DU 7 OCTOBRE 2011

**Rapporteurs : Monsieur Michel BOULAN
Monsieur Jean-Marc PERRIN
Monsieur Jacques GARCON**

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION RECYCLAIX
POUR L'ORGANISATION D' ACTIONS SUR LE THEME « RECYCLAGE ET
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ».**

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

L'association « RECYCLAIX » (n° dossier GU : 2011_00294) située sur la commune de Venelles organise chaque année des actions ayant pour objectif la protection de l'environnement. A ce titre, RECYCLAIX sollicite la CPA pour l'attribution d'une subvention de 2 500€ afin de réaliser ses actions.

1. Exposé des motifs :

Les actions, objets de la demande d'aide 2011, sont les suivantes :

Action n°1 : Ateliers sur le thème du tri des déchets auprès des enfants de 4 à 12 ans des centres aérés et structures de jeux du Pays d'Aix. En 2011, l'association intervient auprès du centre aéré de Venelles sur les périodes ci-après :

- vacances scolaires hiver - février 2011 : intervention sur une semaine

- vacances scolaires de printemps -Avril 2011 : intervention sur une semaine
- A partir de septembre 2011 : intervention chaque mercredi avec pour projet la réalisation par les enfants d'un journal sur l'environnement comprenant une rubrique sur le tri des déchets et une rubrique sur le compost.

Action n°2 : Collecte et tri des bouchons, des bouteilles en plastique et verre, piles, batteries lors de manifestations sur la commune de Venelles :

- « Mardi en fête » du 31 mai au 26 juillet 2011
- Forum des associations : 3 septembre 2011
- Vide grenier : 11 septembre 2011
- Téléthon : 2,3 et 4 décembre 2011

Action n°3 : Nettoyage et balisage écologique d'une portion de la Touloubre à Venelles, mise en place d'un circuit de promenade avec indications sur l'écosystème, les plantes, les arbres.

Le budget prévu pour l'organisation de l'action n°1 est équilibré à : 5 450 €, avec les recettes suivantes :

RECETTES	
Autofinancement :	20 €
Subventions collectivités	
CPA	1 000 €
Département	330 €
Commune Venelles	130 €
Région PACA	330 €
CNASEA	3 640 €
Total recettes	5 450 €

Il est proposé que la CPA réponde favorablement à cette demande et participe à hauteur de 1 000 €.

Le budget prévu pour l'organisation de l'action n°2 est équilibré à : 6 370 €, avec les recettes suivantes :

RECETTES	
Autofinancement :	495 €
Subventions collectivités	
CPA	1 500 €
Département	340 €
Commune Venelles	135 €
Région PACA	340 €
CNASEA (ETAT)	3 560 €
Total recettes	6 370€

Il est proposé que la CPA réponde favorablement à cette demande et participe à hauteur de 1 500 €.

Le budget prévu pour l'organisation de l'action n°3 est équilibré à : 6 080 €, avec les recettes suivantes :

RECETTES	
Autofinancement :	70 €
Jardinerie Botanic (Venelles)	155 €
Subventions collectivités	
CPA	1 500 €
Département	330 €
Commune Venelles	135 €
Région PACA	330 €
CNASEA (ETAT)	3 560 €
Total recettes	6 080 €

Le nettoyage, le balisage et les plantations en bordure de la Touloubre à Venelles, qui sont des actions en faveur de l'environnement, ne relèvent pas de la compétence « Collecte des déchets » ni de la compétence CPA en général. Par conséquent, il est proposé que la CPA réponde négativement à la demande de l'action n°3.

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2009 - A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000€,

VU l'avis favorable de la Commission Déchets Ménagers du 8 septembre 2011.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** d'attribuer une subvention de 2 500 euros à l'association « RECYCLAIX » pour les actions 1 et 2.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son Représentant à signer les pièces relatives à ce dossier
- **DIRE** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au BP 2011 en section fonctionnement -812- imputation 6574

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association RECYCLAIX pour l'organisation d'actions sur le thème "Recyclage et protection de l'environnement"

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

